

<p>1.4 Zones de sécurité Espace entre la limite du terrain de jeu et le premier obstacle, servant de zone de dégagement pour les joueurs. A l'intérieur de cet espace, il ne doit y avoir ni objets mobiles (caméras de télévision), ni objets fixes tels que bandes publicitaires, rebords de toit des bancs réservés aux joueurs, bordures ou revêtements en dur.</p> <p>Les couvertures de fosses d'écoulement de distributions d'eau doivent être recouvertes de gazon artificiel. - Distance par rapport à la ligne de but 3.0m - Distance par rapport à la ligne de touche 3.0m</p>	<p>X X</p>	<p>Exigence Exigence</p>
<p>1.5 Espaces libres Dimensions minimales du terrain (avec espaces de sécurité) 106 x 72 m* Dimensions standard du terrain (avec espaces de sécurité) 111 x 76 m* Dimensions standard du terrain pour la Super League 120 x 80 m</p> <p>Espace libre entre la limite du terrain de jeu et la structure de séparation avec le public pour garantir les zones de sécurité (bandes fixes, bancs de joueurs, l'organisation de la sécurité, etc.). A l'extérieur des zones de sécurité de 3.0m, le revêtement de la surface peut être en dur.</p> <p>Pour les installations de bandes tournantes, il est nécessaire d'avoir plus d'espace libre car une distance de sécurité d'au minimum 3.0m doit être assurée. Pour les bandes tournantes env. 1.50m Pour les panneaux LED env. 0.50m</p> <p>* Dimensions sans bandes tournantes ou panneaux LED</p>	<p>X X X X X X</p>	<p>Exigence Exigence¹ Recommandation Exigence Exigence Exigence</p>
<p>1.6 Bandes publicitaires Distance des bandes publicitaires par rapport à la limite du terrain de jeu - A la ligne de but 3.0m / à la ligne de touche 3.0m</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p>1.7 Bancs des joueurs couverts Distance par rapport à la ligne de touche 4.0m / à la ligne médiane 5.0m.</p> <p>Nombre minimal de personnes 13 Nombre standard de personnes 15</p> <p>La zone technique devant les bancs de joueurs doit être marquée.</p>	<p>X X X X</p>	<p>Exigence Exigence Recommandation Exigence</p>
<p>1.8 Séparation du terrain Si l'espace spectateurs ne peut pas être séparé du terrain de jeu par des mesures appropriées, il doit l'être par une balustrade massive et fermée d'environ 1.10m de hauteur (mesurée depuis le niveau des spectateurs) utilisée év. comme support de bandes ou par des bandes rotatives.</p> <p>Les secteurs des spectateurs de l'équipe adverse doivent être séparés du terrain de jeu par un grillage massif ou par du verre laminé. La partie supérieure des grillages ne doit pas être garnie de fils de fer barbelé. Le grillage doit assurer une bonne transparence afin que le match puisse être suivi intégralement depuis toutes les places.</p> <p>Hauteur de la grille 2.20m</p> <p>Les secteurs frontaux doivent être séparés du terrain par des filets anti-jets et pare-ballons.</p> <p>Devant la tribune principale, un passage doit être prévu vers les rangées de spectateurs et la tribune d'honneur pour par ex. remettre des trophées, pour le personnel de la télévision, etc.</p> <p>Des voies d'accès au terrain de jeu doivent être prévues pour les véhicules d'entretien, de sauvetage et du service d'ordre. Les portes doivent s'ouvrir sur le terrain de jeu et avoir une largeur minimale de 4.0m et une hauteur minimale de 4.5m.</p>	<p>X X X X X</p>	<p>Exigence Exigence Recommandation Exigence¹ Exigence</p>
<p>1.9 Accès au terrain de jeu L'accès au terrain de jeu à partir des vestiaires pour les joueurs et les arbitres doit être libre, protégé et séparé des spectateurs, de préférence à hauteur de la ligne médiane. Les arbitres et les joueurs doivent être protégés d'éventuels projectiles lancés par les spectateurs.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>

¹ Valable pour les nouveaux stades.

<p>2. Locaux pour la compétition</p> <p>Les locaux pour la compétition doivent se trouver à l'intérieur de l'enceinte du stade (voir le point 3 installations destinées aux spectateurs), à proximité immédiate du terrain de jeu et, être intégrés dans la tribune principale (voir aussi ch. 4.10).</p> <p>L'accès aux vestiaires pour les joueurs, arbitres et officiels doit se faire à partir d'un espace de stationnement protégé, séparé des spectateurs.</p> <p>Les locaux pour la compétition doivent être construits de manière durable (exécution conventionnelle ou par des éléments préfabriqués) et avec tous les branchements nécessaires pour l'alimentation et l'évacuation. Ils doivent être adaptés aux besoins des utilisateurs et satisfaire aux exigences générales d'hygiène.</p> <p>2.1 Vestiaires des équipes</p> <p>Un vestiaire d'équipe comprend différents espaces séparés, soit local ou l'on peut se changer, local douche et séchage, local massage, local WC.</p> <p>Surface totale nécessaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - au minimum 60m² - au minimum 80m² pour les stades de Super League (voir catalogue «A») 	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Recommandation</p>
<p>2.2 Vestiaire</p> <p>au minimums 2 vestiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec au moins 30m² pour 20 personnes - par vestiaire, des places assises (12.0 ml) et des patères pour 20 personnes - 1 place de massage dans le vestiaire ou dans une salle de massage attenante - équipement: tableau pour la tactique, miroir, sèche-cheveux, prises électriques - au minimum 2 lavabos par vestiaire <p>Lorsque plusieurs matchs doivent être organisés consécutivement, il est nécessaire de disposer de deux vestiaires supplémentaires avec les installations sanitaires requises.</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Recommandation</p>
<p>2.3 Douches directement accessibles à partir du vestiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • zone de séchage devant les douches d'au minimum 6 m² • vestiaire 1 salle de douche avec au moins 6 douches, min. 10m² • vestiaire 1 salle de douche avec au moins 8 douches, min. 12m² <p>Pour l'équipe locale, un bassin de relaxation et/ou un sauna attenant à la salle de douche peuvent être installés.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence¹</p> <p>Recommandation</p>
<p>2.4 Toilettes</p> <p>Pour chaque vestiaire, à proximité immédiate, à l'intérieur de la zone réservée aux joueurs, il faut:</p> <ul style="list-style-type: none"> - au minimum 1 toilette et 1 urinoir <p>Pour chaque vestiaire, directement relié il faut:</p> <ul style="list-style-type: none"> - au minimum 1 toilette et 1 urinoir 	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence¹</p>
<p>2.5 Zone d'échauffement</p> <p>Une zone d'échauffement pour l'équipe locale et l'équipe visiteuse, d'une surface minimale de 100m², peut être offerte à proximité immédiate des vestiaires et aisément accessible à partir de ceux-ci.</p>	<p>X</p>	<p>Recommandation</p>

¹ Valable pour les nouveaux stades.

<p>2.6 Vestiaire des arbitres Le vestiaire arbitres comprend différents espaces séparés, soit local ou l'on peut se changer, local douche et séchage, local massage, local WC.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 vestiaire pour 3 personnes avec cabine de douche et toilettes, en tout au minimum 15m² avec des possibilités pour s'asseoir et écrire. Le poste de travail doit être équipé d'un éclairage, 1 prise TT et un branchement au réseau - 1 vestiaire pour 4 personnes avec au moins deux cabines de douche et toilettes, en tout au minimum 18m² avec des possibilités pour s'asseoir et écrire. Le poste de travail doit être équipé d'un éclairage, 1 prise TT et un branchement au réseau - équipement supplémentaire, 1 table de massage et interphone relié avec les vestiaires des équipes <p>Lorsque plusieurs matchs doivent être organisés consécutivement, il est nécessaire de disposer d'un deuxième vestiaire d'arbitres avec les installations sanitaires requises.</p>	<p>X X X X</p>	<p>Exigence Recommandation Exigence¹ Recommandation</p>
<p>2.7 Bureau du délégué de match Bureau situé à proximité de l'entrée / sortie du terrain de jeu, avec un bon accès aux vestiaires des équipes, au minimum 12m² de surface, avec possibilité d'écrire, armoire, toilettes et lavabo indépendants, téléphone et connexion pour fax et photocopieuse.</p>	<p>X</p>	<p>Recommandation</p>
<p>2.8 Infirmerie pour joueurs et arbitres 1 infirmerie d'au minimum 15m² à proximité immédiate de l'accès au terrain.</p> <p>Equipement: toilettes et lavabo indépendants. Font également partie de l'équipement: téléphone, civière, table de soins et armoire de pharmacie.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p>2.9 Salle de contrôle antidopage</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'au minimum 15m² - avec 1 place de travail et 2 chaises <p>Située à proximité des vestiaires des équipes, avec un lavabo ainsi qu'un WC contigu à la salle. Elle doit être divisée, à l'aide d'une cloison mobile, en un secteur de contrôle et une salle d'attente et ne doit être accessible ni aux spectateurs, ni aux représentants des médias.</p> <p>La salle peut être combinée avec l'infirmerie pour joueurs et arbitres (pos. 2.8).</p> <p>Au demeurant, le doping statut de Swiss Olympic Association avec ses directives d'application et les annexes est applicable.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence⁴</p>
<p>2.10 Vestiaire de l'entraîneur Equipement: 1 poste de travail, 1 table de réunion, prise TT, toilettes indépendantes avec lavabo et 1 douche</p> <ul style="list-style-type: none"> - en tout au minimum 12m² 	<p>X X</p>	<p>Recommandation Exigence¹</p>
<p>2.11 Salle à usage multiple et de formation Salle pour entraîneurs et joueurs destinée aux réunions et à la théorie, avec l'infrastructure et l'ameublement nécessaire en tout d'au minimum 30m². Ce local peut également être proposé dans le secteur hospitality.</p>	<p>X X</p>	<p>Recommandation Exigence¹</p>
<p>2.12 Signalisation Tous les couloirs et les locaux doivent être pourvus d'une signalisation claire et détaillée destinée à faciliter l'orientation des utilisateurs. Les voies d'évacuation doivent être indiquées. Le chemin le plus court vers la sortie doit être indiqué.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>

¹ Valable pour les nouveaux stades.

⁴ Dans les stades existants, la CTJ ASF peut autoriser l'installation d'un WC chimique. Ce WC doit être installé et séparé par des cloisons de séparation.

<p>3. Installations destinées aux spectateurs</p> <p>La capacité d'accueil dépend de l'importance de la ville et de la région avoisinante ainsi que de l'importance des événements sportifs à organiser (SFL/ASF, UEFA, FIFA). Elle doit cependant satisfaire aux exigences de la SFL.</p> <p>Le stade doit être planifié avec l'axe longitudinal orienté nord-sud. La direction du regard depuis la tribune principale doit, de préférence, se porter en direction de l'est, elle peut toutefois aller du nord-est au sud-est.</p> <p>Si le stade ne dispose pas en son sein d'une zone de répartition des spectateurs, il doit être entouré par une clôture extérieure de 2.50m de haut dans laquelle les portes d'entrée et de sortie nécessaires ainsi que les portes de service pour les services de secours et d'ordre doivent être installées. Ceci permet la création d'un périmètre extérieur pouvant être également divisé en secteurs et servant à l'accès aux différents blocs de tribune. Au-delà de sa fonction d'accès, le périmètre extérieur a également une fonction temporaire de sécurité pour accueillir des spectateurs qui fuiraient le stade, et sert d'espace de circulation pour ceux-ci avant, pendant et après le match. Il sert également à contenir les WC, les buvettes et les équipements de premiers secours. La capacité d'accueil de spectateurs du secteur correspondant est par conséquent déterminante pour fixer les dimensions du périmètre extérieur.</p> <p>A l'intérieur du stade, les surfaces de circulation en dur comme les voies d'accès doivent être libres de tout obstacle. Elles servent à l'accès aux rangées de spectateurs. Ces surfaces ne doivent pas être comptées comme places debout pour les spectateurs dans le calcul de la capacité d'accueil des spectateurs du stade. Les voies d'accès et de sortie doivent être dimensionnées selon 3.16 «Evacuation des zones des spectateurs».</p>	<p>X X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Recommandation Exigence¹</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>3.1 Capacité d'accueil des spectateurs</p> <p>Le stade doit avoir une capacité d'accueil:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'au minimum 3'000 spectateurs <p>Le stade doit disposer de places assises couvertes pour les spectateurs, incl. les VIP et les médias dans la tribune principale:</p> <ul style="list-style-type: none"> - au minimum 500 places assises <p>Les places debout ou éventuellement les places assises supplémentaires sur la tribune opposée doivent être couvertes. La longueur de la tribune opposée couverte doit correspondre au moins à la longueur de la tribune principale.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Recommandation Exigence¹</p>
<p>3.2 Entrées et sorties du stade</p> <p>Suivant la disposition du stade, les entrées et les sorties sont situées à la transition entre l'espace public et le périmètre extérieur, donc sur la clôture du stade, ou, pour les stades clos, directement sur la façade du stade.</p> <p>Afin de permettre aux spectateurs de mieux s'orienter lors de la sortie du stade, les entrées / sorties doivent être au même endroit sachant néanmoins que la sortie doit être séparée de l'entrée. Il convient d'accorder alors une attention particulière à la longueur des voies de desserte resp. de fuite (voir pt. 3.11 sorties).</p> <p>Concept d'accès</p> <p>La desserte de l'intérieur du stade se fait par secteurs. Chaque secteur ainsi que le bloc des spectateurs de l'équipe adverse doit être desservi individuellement.</p> <p>Afin d'assurer un flux contrôlé des spectateurs, l'accès au stade se fait par un système de tourniquets placé en avant avec une grille, ou par un système de sas de sécurité suivi d'une fouille corporelle. Les systèmes de tourniquets ou de sas de sécurité servent uniquement à l'entrée et ne peuvent être utilisés pour la sortie. Une place suffisante doit être prévue pour recevoir les spectateurs en attente de pouvoir entrer.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Recommandation</p> <p>Exigence</p> <p>Recommandation</p>

¹ Valable pour les nouveaux stades.

<p>3.10 Ligne de vision Le match doit pouvoir être complètement suivi depuis toutes les places de spectateurs. Des éléments extérieurs (bandes publicitaires autour du terrain, piliers de tribunes, balustrades ou des parties saillantes de la construction) ne doivent pas empêcher la vision du terrain. La vision doit être planifiée et contrôlée au moment de la construction. L'élément déterminant lors de la construction pour la ligne de vision est la norme SN EN 13200-1:2003 «Installations destinées aux spectateurs», partie 1, critère pour l'organisation des places pour les spectateurs – exigences.</p> <p>Des places assises sans vision sur l'ensemble du terrain de doivent pas être vendues.</p>	X	Exigence
<p>3.11 Sorties La distance à parcourir entre la place assise resp. debout la plus éloignée de la sortie des tribunes ne doit pas dépasser 45m. Les sorties doivent être clairement indiquées.</p>	X	Exigence
<p>3.12 Places pour invalides Sur 1'000 places de spectateurs, 2 places doivent être réservées aux invalides et aux personnes utilisant un fauteuil roulant (y compris accompagnateurs). Les places doivent être couvertes et offrir une bonne vision sur le terrain de jeu. Elles doivent être accessibles par des allées utilisables par les fauteuils roulants.</p> <p>Au moins 1 WC pour invalides doit être prévu dans chaque secteur.</p> <p>La place pour personnes handicapées doit être approuvée par une organisation pour personnes handicapées.</p>	X	Exigence
<p>3.13 Locaux annexes Les locaux annexes doivent être construits de manière durable (exécution conventionnelle ou par des éléments préfabriqués) et avec tous les branchements nécessaires pour l'alimentation et l'évacuation. Les locaux annexes doivent être répartis en fonction de la capacité des tribunes et des places debout.</p> <p>Chaque secteur fermé sur lui-même doit disposer des locaux annexes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - toilettes pour 1'000 places de spectateurs <ul style="list-style-type: none"> - 1 WC dames et 1 WC hommes - 3 WC dames et 3 WC hommes - 4 urinoirs - 6 urinoirs - un kiosque/une buvette pour la petite restauration et des boissons, y compris un local d'entreposage dépendant du nombre de spectateurs - une infirmerie ou un poste de premiers secours à partir de 10'000 places, toutefois au moins un poste dans la tribune principale 	X	Exigence
<p>3.14 Zone réservée aux invités d'honneur Un certain nombre de places doit être prévu sur la tribune principale pour les sponsors, les invités d'honneur, les invités de la SFL/ASF et de l'UEFA. Elles doivent offrir une bonne vision du terrain de jeu et disposer d'un accès séparé à la zone VIP. Des salles de réception/des salons avec petit office et WC indépendant doivent être prévus à l'intérieur de la tribune, en relation directe avec les places assises.</p>	X	Recommandation
<p>3.15 Loges / sièges «business» Des loges et des sièges «business» doivent être offerts aux VIP, aux invités et aux sponsors sur la tribune principale. A l'arrière, ceux-ci doivent disposer de leurs propres salles de réunion et de restauration. La zone des sièges VIP et «business» dispose d'un accès propre au stade qui permet d'accéder aux locaux tout en étant séparés des autres spectateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de sièges «business»: au minimum 150 - le secteur Hospitality (sans Office) doit avoir au moins 180m² 	X	Recommandation

<p>4. Locaux espace médias</p> <p>Les locaux espace médias se trouvent dans la tribune principale. La description détaillée des locaux et des installations des médias électroniques est définie dans les directives «Infrastructures pour les médias électroniques SFL». Pour la planification, il faut contacter la SFL suffisamment tôt. L'homologation de l'infrastructure technique des médias se fait par la Swiss Football League en collaboration avec les instances compétentes de la télévision.</p> <p>4.1 Accès L'accès à la zone médias doit être indépendante, séparée des autres entrées publique. Une salle de réception et d'accréditation doit être installée à l'entrée des locaux réservés aux médias.</p>	X	Exigence
<p>4.2 Plateformes réservées aux caméras Toutes les caméras doivent être installées avec le soleil dans le dos. Une vue sur tout le terrain doit être assurée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 plateforme pour caméra (LxP: 4x2m) doit être installée à la hauteur de la ligne centrale du terrain. L'angle de prise de vue, mesuré depuis l'objectif de la caméra, doit être de 27° à 35° par rapport à la première ligne de touche. - Une plateforme par caméra (LxP: 2x2m) doit être installée à la hauteur des deux lignes des 16 m. Les plates-formes des 16 m doivent être à la même hauteur et à la même distance de la ligne de touche que la plate-forme à la hauteur de la ligne du milieu. 	X	Exigence
<p>4.3 Commentateurs Les emplacements pour les commentateurs doivent être prévus au centre et dans le haut de la tribune couverte. Une vue libre sur le terrain à partir de toutes les positions doit être garantie.</p> <p>Tous les emplacements des commentateurs doivent compter 2 places de travail sur une table d'au moins 70cm x 160cm, profondeur de rang min. 160cm. Chaque position doit être équipée de prises et d'un raccordement internet (câble fixe).</p> <ul style="list-style-type: none"> - au minimum 3 compartiments de commentateurs pour la TV - au minimum 2 compartiments de commentateurs pour la radio 	X X	Exigence Exigence
<p>4.4 Studios de présentation Les studios de présentation sont des studios TV fermés, dans la tribune principale, séparés par une vitre, avec une bonne vue sur le terrain de jeu. Utilisés comme lieu de présentation (studio TV de stade), ils peuvent être installés dans l'axe de prise de vue et/ou décalés latéralement.</p> <p>Championnat national: au minimum 1</p>	X	Recommandation
<p>4.5 Zone mixte Surface désignée à l'intérieur de la tribune, située entre les vestiaires et la sortie sur le terrain, dans laquelle les représentants des médias peuvent rencontrer des joueurs pour les interviewer. Un accès distinct de celui des joueurs, doit être prévu pour les représentants des médias depuis la zone des médias. La zone mixte doit pouvoir être facilement subdivisée en des secteurs joueurs et médias.</p> <p>Surface nécessaire: au minimum 50m²</p>	X	Recommandation
<p>4.6 Coins des interviews flash Coins interviews pour des interviews de courte durée sur le chemin entre le terrain de jeu et les vestiaires. La surface nécessaire pour coin d'interview est d'env. 4m².</p>	X	Exigence

<p>5. Locaux espace événement</p> <p>Les locaux doivent être situés dans la tribune principale et être facilement accessibles. Ils doivent offrir un accès interne direct aux forces de sécurité. La salle de contrôle et les cabines du speaker du stade ainsi que du chef des services de sécurité doivent avoir une bonne vue sur l'ensemble du terrain de jeu. Certaines salles peuvent être également regroupées. Le plan définitif doit être approuvé par les forces de sécurité responsables.</p> <p>5.1 Salle de contrôle Local pour le suivi technique de l'événement, de commande pour panneaux d'affichage, d'installations de haut-parleurs et d'éclairage et salle de rapport pour la direction.</p>	<p>X X</p>	<p>Recommandation Exigence¹</p>
<p>5.2 Cabine pour le speaker du stade Cabine ou place de travail avec une vue libre sur l'ensemble du terrain et des spectateurs.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p>5.3 Cabine de rapport Local pour les rapports, la transmission des ordres, les briefings d'intervention, etc. Idéalement situé à côté de la cabine du speaker cependant intégré dans la tribune principale avec un accès autonome. Dimensions minimales 10m².</p>	<p>X X</p>	<p>Recommandation Exigence¹</p>
<p>5.4 Salle pour la surveillance par moniteur TV Cette salle d'au minimum 10m² peut, éventuellement, être regroupée avec la cabine du chef des services de sécurité.</p>	<p>X</p>	<p>Recommandation</p>
<p>5.5 Espace pour services d'ordre Salles de travail, de réunion et d'attente avec un petit bureau pour la police, les pompiers et les services d'ordre disposant d'une bonne communication avec le périmètre intérieur et le périmètre extérieur du stade ainsi qu'avec la salle de contrôle et la cabine du chef d'intervention. Ces salles peuvent être aménagées à l'arrière des tribunes avec accès à partir du périmètre extérieur. Des places de stationnement doivent être prévues pour les véhicules d'intervention nécessaires. Le nombre et la surface des salles mises à disposition dépendent du concept de sécurité et de la forme d'organisation choisis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - salle de réception de la police - salle de travail de la police - salle d'attente de la police - salles d'interrogatoires - salles de détention des personnes arrêtées provisoirement - salle d'attente et de rapport pour les services de sécurité / les pompiers - bureau / cuisine - WC 	<p>X</p>	<p>Recommandation</p>
<p>5.6 Salle pour le matériel Par secteur, dans la zone des contrôles à l'entrée, une salle pour conserver les objets remis par les spectateurs ou saisis sur ceux-ci.</p>	<p>X</p>	<p>Recommandation</p>
<p>5.7 Salles de soins pour spectateurs blessés Par secteur fermé 1 petit poste de soins.</p>	<p>X X</p>	<p>Recommandation Exigence¹</p>

¹ Valable pour les nouveaux stades.

<p>5.8 Toilettes En relation avec les locaux, au minimum 1 WC pour dames et 1 WC pour hommes.</p>	X	Recommandation						
<p>5.9 Mâts de drapeaux Le stade doit être équipé d'au minimum 5 mâts de drapeaux ou d'infrastructure équivalente pour déployer des drapeaux pour les matchs internationaux.</p>	X	Recommandation						
<p>5.10 Règlement de base du stade Sur des affiches et des panneaux bien visibles pour les spectateurs. Ceux-ci doivent attirer l'attention sur les règlements spécifiques du stade comme les droits d'admission, les interdictions et les sanctions, les limitations, l'information relative à la surveillance vidéo et aux dangers spécifiques.</p>	X	Exigence						
<p>6. Equipement technique Pour permettre l'organisation des événements et assurer la sécurité des spectateurs, chaque stade doit disposer des équipements techniques suivants:</p> <p>6.1 Eclairage Conforme aux directives en vigueur de l'ASF, de «l'Association suisse pour l'éclairage» dans les stades de football, aux directives «Infrastructure pour médias électroniques SFL» - Intensité d'éclairage exigée pour les matches de:</p> <p>Challenge League:</p> <table data-bbox="324 892 974 976"> <tr> <td>vertical dans toutes les directions</td> <td>>Ev4 500 lux</td> </tr> <tr> <td>uniformité Emin: Emax.</td> <td>0.4</td> </tr> <tr> <td>uniformité Emin: Eav</td> <td>0.6</td> </tr> </table> <p>Pour les matches de Super League >Ev4 800 lux</p> <p>L'installation d'éclairage est à homologuer avec le protocole de mesure. Les rapports plus ancien que 5 ans doivent être à nouveau établis selon les directives de l'ASF.</p>	vertical dans toutes les directions	>Ev4 500 lux	uniformité Emin: Emax.	0.4	uniformité Emin: Eav	0.6	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence²</p> <p>Recommandation</p> <p>Exigence</p>
vertical dans toutes les directions	>Ev4 500 lux							
uniformité Emin: Emax.	0.4							
uniformité Emin: Eav	0.6							
<p>6.2 Eclairage de sécurité En cas de panne de l'éclairage normal, l'éclairage de sécurité doit s'enclencher immédiatement et de façon autonome. Pour tous les secteurs réservés aux spectateurs et les sorties, depuis les rangées des spectateurs en passant par les voies de sortie jusqu'au périmètre extérieur, la norme EN 1838 «Eclairage de sécurité et indication de sauvetage» doit être respectée. L'éclairage de sécurité doit satisfaire aux prescriptions des assureurs incendie du canton ou des services du feu locaux.</p>	X	Exigence						
<p>6.3 Sonorisation Le stade doit être équipé d'une sonorisation. La conception doit être telle que les annonces puissent être comprises dans les secteurs d'accès, de circulation et des spectateurs même dans des conditions défavorables ainsi que les prescriptions de l'assurance incendie du canton.</p> <p>Les secteurs (au sein du périmètre du stade) doivent pouvoir être sonorisés au choix; dans la zone des places réservées aux médias, elle doit pouvoir être débranchée.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Recommandation</p> <p>Exigence¹</p>						

¹ Valable pour les nouveaux stades.

² Une dérogation peut être accordée tant que des oppositions de tiers qui ne sont pas sous la responsabilité du club empêchent la mise en œuvre d'un projet.

<p>6.4 Panneau d'affichage Pour la communication visuelle avec les spectateurs, pour les informations sur le score et pour les spots publicitaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneau d'affichage avec une horloge et l'affichage du résultat - grand écran 	X X	Exigence Recommandation
<p>6.5 Installation téléphonique Un central téléphonique performant permettant les branchements nécessaires au réseau, à la direction de l'événement, à la salle de contrôle et aux postes de commandement des différentes forces de sécurité.</p>	X	Exigence
<p>6.6 Interphone Dispositif acoustique dans les vestiaires des équipes pour appeler les joueurs, utilisable à partir du vestiaire des arbitres.</p>	X	Recommandation
<p>6.7 Surveillance Pour les matchs à risques élevés et/ou à hauts risques, la Swiss Football League peut prescrire l'utilisation de caméras vidéo de surveillance.</p> <p>Les câblages nécessaires à l'installation doivent être posés.</p>	X X	Exigence Exigence ¹
<p>6.8 Système de ticketing Chaque stade peut disposer d'un système de ticketing électronique. Ce système permet l'entrée contrôlée des spectateurs par des tourniquets à réglage électronique. Ceci permet d'éviter la surcharge de secteurs ainsi que l'utilisation de tickets falsifiés.</p>	X	Recommandation

¹ Valable pour les nouveaux stades.

<p>7. Places de stationnement</p> <p>7.1 Ambulance, pompiers et police Des places de stationnement réservées à l'ambulance, aux pompiers et à la police doivent exister à proximité immédiate du stade ou à l'intérieur du périmètre extérieur. Les places de stationnement sont définies dans le concept de sécurité.</p>	X	Exigence
<p>7.2 Bus de l'équipe visiteuse / véhicules des arbitres et des fonctionnaires Des places de stationnement séparées et hors du flux des spectateurs doivent exister dans la zone d'entrée ou dans le stade pour le bus de l'équipe visiteuse ainsi que pour les véhicules des arbitres et des fonctionnaires. Les joueurs et les arbitres doivent pouvoir accéder directement aux vestiaires à partir de ces places de stationnement sans entrer en contact avec les spectateurs. La procédure est décrite dans le concept de sécurité.</p>	X	Exigence
<p>7.3 Cars de transmission de la télévision Le parking pour les cars de transmission de la télévision doit se trouver dans/sous ou hors du stade, à proximité immédiate du secteur des médias. La place de parc ne peut pas se trouver en pente.</p> <p>La surface nécessaire contient: min. 450m²</p> <p>Le parking des cars de transmission doit être protégé des spectateurs par une séparation adaptée, il doit disposer du courant électrique nécessaire et relié à l'éclairage de sécurité (voir le ch. 4.8.).</p>	X	Exigence
<p>7.4 Personnel du stade Des places de stationnement doivent être prévues en nombre suffisant pour le personnel du stade.</p>	X	Recommandation
<p>7.5 Autres Personnes Lors d'événements, des places de stationnement réservées doivent être prévues, en accord avec les forces de l'ordre et de sécurité, en nombre suffisant à proximité du stade pour les personnes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - invités d'honneur - fonctionnaires / inspecteurs de l'association organisatrice (ASF/SFL, UEFA, FIFA) - représentants des médias - invalides - deux-roues 	X	Recommandation
<p>7.6 Spectateurs Les places de stationnement pour les spectateurs doivent être organisées, en accord avec les forces de l'ordre, à proximité du stade en fonction des conditions locales. Elles doivent être intégrées dans le concept de sécurité.</p>	X	Exigence

8. Dispositions transitoires

8.1. Stades existants

Voir art. 33 al. 5 Règlement sur l'octroi des licences

8.2 Nouveaux stades

Les nouveaux stades doivent satisfaire à toutes les exigences de la catégorie correspondante à la date de mise en service.

9. Dispositions finales

En cas de différence entre les textes allemand et français, la version allemande fait foi.

Les recommandations figurant dans ce catalogue peuvent être transformées à tout moment en exigences par la CTJ sur demande de la Swiss Football League et/ou de l'UEFA. L'adaptation doit être faite dans le délai fixé par la CTJ.

Suite à l'homologation donnée par la CTJ, le comité de la Swiss Football League (précédemment Ligue nationale) a décidé, le 21.03.2003, de fixer l'entrée en vigueur des dispositions de ce catalogue au 01.07.2003. Elles ont été partiellement modifiées le 27.02.2004, le 13.03.2006, le 16.11.2007, le 22.08.2008, le 16.05.2012, le 14.12.2012, le 31.10.2014, le 11.09.2015, le 18.12.2015, le 02.03.2018, le 31.01.2020 et le 11.09.2020.

10. Annexe – Recommandation

A part ce qui figure dans ce catalogue, les stades des catégories «B», «A» et «A-plus» devraient disposer d'autres salles et équipements afin de garantir une exploitation du stade dans les règles et un déroulement sans problèmes de l'événement sportif.

10.1 Locaux pour la gestion

- Directeur / Président
- Responsable de la gestion
- Secrétariat
- Salle pour travaux d'entretien / réparation
- Comptabilité/Vente de billets
- Dépôts

10.2 Locaux pour l'exploitation

- Marketing et PR
- Salle de musculation
- Salle pour le personnel et repos
- Salle d'entreposage pour des machines d'entretien
- Salle de conférences
- Salle pour la pelouse / les engrais
- Toilettes
- Salle de lavage / séchage
- Machinerie / chauffage / etc.

Berne, le 11 septembre 2020 / mj